

## 2 Good food, une stratégie bien huilée

## 4 L'eau de pluie ? Une eau gratuite

## 5 La gestion de l'eau, à la source de nouveaux métiers ?

**Brève : séminaire  
sur la gestion  
des eaux pluviales  
à la source**

## 6 Mission « validation de l'inventaire de l'état du sol » terminée

## 7 Brève : primes énergie 2016

## 8 Brève : la semaine sans pesticides

**Nouvelle  
législation**

## Mieux produire, bien manger

ALIMENTATION

Un tiers de la production alimentaire mondiale gaspillée, des aliments venant pour beaucoup de l'autre bout de la planète à un coût fou pour l'environnement... Les enjeux sont énormes ! C'est pour cela que la Région bruxelloise lance sa stratégie *Good Food* pour une transition vers un système alimentaire durable et compte bien impliquer tous les professionnels bruxellois qui souhaitent rentrer dans cette dynamique.

### Des actions sur 5 ans pour tous les acteurs

Via sa stratégie, la Région compte mettre en place des espaces d'échanges pour partager les expériences, favoriser les synergies et créer des partenariats entre les différents maillons de la chaîne en vue d'encourager la transition du marché vers la *Good Food*. Elle comprend un plan d'actions sur 5 ans, sur lequel nous vous informerons régulièrement.



### Produire localement, à Bruxelles ?

Oui, vergers, poulaillers, fermes urbaines, production sur les toits... ont leur place à Bruxelles et peuvent contribuer à développer une véritable production alimentaire locale. Objectifs ? Produire durable, produire une alimentation plus saine, réduire les coûts environnementaux du transport, améliorer le lien social... Le secteur peut être déployé davantage et c'est aussi une véritable source d'emplois.

La Région entend ainsi couvrir 30 % de ses besoins en fruits et légumes d'ici 2035 par une production urbaine et périurbaine. Pour atteindre cet objectif ambitieux, elle compte soutenir, former et accompagner les porteurs de projets pour des initiatives durables, innovantes et performantes.

La stratégie prévoit de faciliter l'accès à ces lieux de production variés, mais aussi de préserver les terres agricoles existantes en Région bruxelloise et en périphérie.

# Good food, une stratégie bien huilée (suite de la page 1)

ALIMENTATION



« Good food » ? Des produits locaux et de qualité.

## Réduire le gaspillage et augmenter l'accès alimentaire !

Un des grands enjeux d'un système alimentaire durable est la réduction du gaspillage alimentaire. 134.000 tonnes de déchets organiques finissent à la poubelle chaque année ! Ce gaspillage représente un impact environnemental considérable, mais aussi un impact économique. La Région s'est fixé comme objectif de réduire ce gaspillage de 30 % d'ici 2020. La priorité est mise sur la prévention du gaspillage à la source et, pour le gaspillage difficilement évitable, les initiatives de récupération et de valorisation des invendus seront soutenues.

Développer une alimentation durable à Bruxelles, c'est bien mais il faut aussi la rendre disponible, accessible et visible ! Permettre d'identifier l'offre *Good Food*, aider le secteur afin de promouvoir la disponibilité de la *Good Food* dans des espaces de distribution nouveaux ou existants, aider cantines et restaurants à adapter leurs menus pour offrir plus de repas *Good Food* sont des enjeux importants de la stratégie.

---

**Le développement des circuits courts ces dernière années prouve qu'à Bruxelles la demande en produits locaux et de qualité est réelle et en croissance.**

---



Le développement des circuits courts ces dernière années prouve qu'à Bruxelles la demande en produits locaux et de qualité est réelle et en croissance. La Région veut donc encourager cette tendance en offrant plus de visibilité à l'offre *Good Food* et aider les entrepreneurs à aller plus loin. Des outils spécifiques aux différents maillons de la chaîne seront développés en collaboration avec les fédérations sectorielles.

## Stimuler la demande

Pour boucler la boucle, il faut que les consommateurs soient en demande d'aliments issus d'une production durable et prêts à modifier leurs pratiques quotidiennes en matière d'alimentation. Le développement des marchés et magasins bio ou locaux est la preuve qu'une telle demande existe et ne cesse d'augmenter mais il reste nécessaire de sensibiliser les citoyens à de nouvelles pratiques alimentaires.

Vous êtes commerçants et vous ne savez pas quoi faire de vos invendus ? Faites-en profiter les acteurs de l'aide alimentaire. Comment ? des outils existent pour mettre en lien les donneurs et les bénéficiaires des surplus alimentaires (voir encadré Bourse aux dons).

## Le Guichet alimentation durable de l'UCM

Vous travaillez dans le secteur alimentaire et vous avez besoin de conseils spécifiques pour élargir votre gamme de produits bio ? Pour trouver un fournisseur local ? Contactez le Guichet alimentation durable de l'UCM (Union des Classes Moyennes).

A Bruxelles, plus de 33.000 personnes sont impliquées professionnellement dans la chaîne alimentaire, des producteurs à l'HORECA en passant par les grossistes



La Région a pour ambition de stimuler la demande pour une alimentation saine.



Du producteur au consommateur, le chemin le plus court passe aussi par des emplois locaux.

et les commerçants. Dans ce secteur les indépendants et chefs d'entreprise font face à de nombreuses contraintes. C'est pourquoi l'UCM a créé un « guichet unique » pour l'alimentation durable, un service individualisé, qui met des experts au service des professionnels.

Le guichet alimentation durable propose un triple service :

- Un accompagnement individualisé pour vous simplifier la vie et répondre aux exigences de l'Afscsa.
- Une aide pour réduire les gaspillages et produire « durable ».
- Enfin, une mise en réseau, pour favoriser les circuits courts et les produits locaux.

**Intéressé ? Contactez l'UCM (Pierre-Étienne Durieux, [pe.durieux@ucm.be](mailto:pe.durieux@ucm.be), 0471 12 81 08)**

### Parcours entrepreneurial en alimentation durable

Vous avez envie d'entreprendre et de relever le défi de l'alimentation durable ? Empruntez le parcours entrepreneurial en alimentation durable !

En continu ou à la carte, un parcours dynamique de 4 modules vous accompagne au cœur du secteur alimentaire (production, transformation, distribution de produits alimentaires, HORECA, éducation, sensibilisation...) jusqu'à la création de votre entreprise.

Plusieurs modules sont à votre disposition en fonction de vos besoins. Ces modules collectifs de 3 heures chacun se déroulent en parallèle à votre accompagnement individuel. Ils ont pour but de renforcer votre projet dans l'alimentation.

Les modules collectifs se déroulent au Village Partenaire, rue Fernand Bernier, 15, 1060 Bruxelles. Intéressé ? Inscription via : [parcoursad@groupeone.be](mailto:parcoursad@groupeone.be), 02/537.44.44

## Un des grands enjeux d'un système alimentaire durable est la réduction du gaspillage alimentaire. 134.000 tonnes de déchets organiques finissent à la poubelle chaque année !

### Bourse aux dons

Chaque jour à Bruxelles, des tonnes de denrées alimentaires encore parfaitement comestibles doivent sortir des circuits de vente alors que les organisations d'aide alimentaire font face à une demande croissante de personnes en situation de grande précarité.

La Fédération des services sociaux, en collaboration avec Komosie et Level It, a développé un outil informatique de mise en lien des commerces et acteurs de l'aide alimentaire.

La plateforme multisectorielle propose trois volets :

- La mise en relation entre des donateurs proposant leurs surplus ou invendus et des organisations d'aide alimentaire pouvant réserver ces dons en ligne.
- Une cartographie des acteurs de l'aide alimentaire).
- Des outils pour l'organisation de partenariats locaux récurrents, par exemple entre une grande surface et un restaurant social.

En participant, les entreprises et organisations prennent un engagement éthique et limitent leur impact environnemental. Ce faisant, elles sont doublement gagnantes : elles peuvent déduire la TVA des denrées données et réduire le coût de traitement de leurs déchets.

Plus d'infos : <http://www.bourseauxdons.be/>

### Le RABAD

Vous travaillez dans le secteur alimentaire et êtes impliqué dans une démarche *Good Food* ? Sachez que vous n'êtes pas seul ! Rejoignez le réseau des acteurs bruxellois pour une alimentation durable, le Rabad rassemble des entreprises et organisations qui travaillent en lien avec l'alimentation durable dans toute sa diversité : agriculture biologique, circuits courts, produits artisanaux, végétarisme, commerce équitable, gaspillage alimentaire, alimentation saine, etc.

Créé en 2007, le réseau rassemble désormais une cinquantaine de producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, associations, bureaux de conseil, etc.

Le réseau a pour objectif d'aider ses membres à partager leurs savoirs, inciter les collaborations, et soutenir le montage de projets collectifs.

Pour donner de l'ampleur à l'expertise et aux activités de ses membres, le Rabad s'est également donné pour mission, depuis 2016, de former et outiller des acteurs relais (administrations, écoles, associations, etc.) afin qu'ils puissent eux-mêmes porter des projets d'alimentation durable avec leurs publics respectifs.

Le Rabad organise régulièrement des activités pour fédérer ses membres et pour former les acteurs relais.

En savoir plus ? [www.rabad.be](http://www.rabad.be)

Plus d'infos ? Consultez la brochure qui résume la stratégie ou le document complet de la stratégie *Good Food*. [www.environnement.brussels/news/mieux-produire-bien-manger-cest-la-strategie-good-food-de-la-region](http://www.environnement.brussels/news/mieux-produire-bien-manger-cest-la-strategie-good-food-de-la-region)  
A la recherche d'infos sur les acteurs de l'alimentation durable à Bruxelles ainsi que les actions en cours ?  
Visitez le site portail [www.goodfood.brussels](http://www.goodfood.brussels)

# L'eau de pluie ? Une eau gratuite

EAU, ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**En tant que professionnel, vous payez votre consommation d'eau à un prix qui se rapproche toujours plus du coût-vérité, d'autant qu'il comprend la taxe sur l'épuration des eaux usées. Avez-vous déjà imaginé diminuer votre consommation d'eau courante en récupérant en partie l'eau de pluie ? Vous trouverez ci-dessus quelques techniques à mettre en œuvre lors de la construction ou de la rénovation de votre bâtiment.**

En outre, réduire les quantités d'eau de pluie qui engorgent régulièrement les collecteurs aux alentours de vos bureaux ou de vos ateliers, et qui sont acheminées par la suite vers les stations d'épuration, permettrait d'améliorer ce processus, tout en réduisant les coûts. Ce faisant, vous contribuerez à réduire, à terme, les risques d'inondation dus à l'imperméabilisation des sols. C'est faire d'une pierre deux coups.

## Eviter les inondations

Construire des immeubles de bureaux ou d'habitation, des ateliers, des routes, des tunnels, des équipements collectifs - comme des écoles, des crèches ou des grandes surfaces commerciales - autrement dit, urbaniser densément un périmètre relativement restreint comme celui de la Région de Bruxelles-Capitale a rendu les sols en grande partie imperméables et a multiplié les risques d'inondation. Dans certaines parties de Bruxelles, les ateliers et caves inondés ne sont pas rares, avec toutes les conséquences économiques et financières que cela peut entraîner pour les occupants.

Face à ces défis, la Région agit en faveur d'une meilleure gestion de l'eau. L'eau est en effet une ressource qui se transforme quasi instantanément en déchet, qu'il faut donc épurer avant de pouvoir la réutiliser. Vous trouverez ci-dessous un bref tour d'horizon des outils que la Région met à votre disposition pour vous aider à gérer l'eau à votre avantage.

La Région agit également pour accroître l'offre de services liés à l'eau. Ce faisant, elle cherche à inscrire les métiers de l'eau

dans l'économie circulaire. Vous trouverez ci-dessous le témoignage d'Etienne Duquenne, responsable de la jardinerie de la ferme Nos Piliers, qui réalise également des travaux liés à l'eau.

## L'eau, une ressource à ménager

L'eau est une ressource qui doit être gérée en ayant à l'esprit deux préoccupations majeures.

D'un côté, limiter les inondations que provoquent les pluies et donc leurs dégâts tant aux infrastructures qu'à l'environnement.

D'un autre côté, l'eau potable doit rester accessible et de bonne qualité, notamment en limitant les rejets d'eaux usées.

Chacun peut apporter sa contribution, vous trouverez dans le **Guide du bâtiment durable** une série de fiches sur les thèmes suivants :

- **Améliorer la gestion de l'eau dans les bâtiments durables et sur la parcelle :** lors d'un projet de rénovation ou de construction, optimiser la gestion des eaux pluviales sur la parcelle, en faisant un usage rationnel de l'eau, en récupérant l'eau de pluie et en améliorant la gestion des eaux sur la parcelle (sur le site et dans les bâtiments).
- **Gérer les eaux pluviales sur la parcelle**  
Minimiser les surfaces imperméabilisées, récolter l'eau de pluie pour l'utiliser ou la restituer au milieu naturel par infiltration ou évaporation, ou encore la retenir



Bassin en eau: technique de tamponnage à valeur paysagère.

et l'évacuer lentement vers le réseau d'égouts ou les eaux de surface.

- **Faire un usage rationnel de l'eau**  
Concevoir l'installation sanitaire pour minimiser les consommations, tout en préservant la qualité de l'eau.
- **Récupérer l'eau de pluie**  
Mettre en place un système de récolte, de stockage et de distribution de l'eau de pluie pour les usages qui ne requièrent pas d'eau potable (arrosage, entretien, rinçage des toilettes, des urinoirs, lessive, HVAC...).
- **Améliorer la gestion des eaux usées sur la parcelle**  
grâce à la conception des réseaux d'évacuation et à l'épuration des eaux usées 'in situ' en vue de les réutiliser.

Vous êtes actifs dans un secteur industriel comme les imprimeries, les stations-service, les car wash, les carrosseries et les entreprises transformatrices de bois ? Bruxelles Environnement a mis au point des **outils spécifiques à vos besoins de bonnes pratiques**.

L'aide que Bruxelles Environnement peut offrir va jusqu'à décliner un **outil pour calculer le dimensionnement des dispositifs de gestion de l'eau de pluie**.

Pour télécharger tous les outils :

[www.environnement.brussels>eau>gestion durable](http://www.environnement.brussels>eau>gestion durable)

L'eau est une préoccupation d'actualité :

téléchargez le résumé non technique du Plan de gestion eau 2016 -2021 présentant les enjeux et les initiatives de la Région.

Plus d'infos : Rapport sur les incidences environnementales du plan de gestion de l'eau

# La gestion de l'eau, à la source de nouveaux métiers ?

EAU, ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La ferme Nos Pilifs est une entreprise de travail adapté, qui compte notamment 8 équipes de jardiniers. Leur mission principale ? Gérer de manière différenciée les espaces verts qui leur sont confiés, sans pesticides ni interventions inopportunes, pour favoriser la biodiversité sans accroître l'impact de leur activité sur l'environnement.



Les toitures vertes, un espace à multiples qualités (isolation, eau, bruit, biodiversité).

Des exemples ? C'est pour récupérer l'eau de pluie destinée à l'arrosage que les jardiniers de Nos Pilifs proposent des citernes en surface ou enterrées.

Et pour l'agrément des occupants, tout en améliorant l'écoulement de l'eau, ils construisent des mares, en veillant à ce qu'elles soient des lagunes épurantes gravitairement, donc naturellement ou par pompage. A la clé ? Une eau de la qualité des eaux de baignade.

## Des toitures vertes au substrat maison

La toiture vertes est une technique éprouvée que Nos Pilifs a améliorée « sur le tas ». Les toitures vertes sont connues pour leur pouvoir d'isolation thermique, mais elles ont également la capacité de retarder l'écoulement des eaux de pluie vers l'égout en retenant une partie des eaux de pluie dans le tapis végétal. L'évapotranspiration de ce tapis végétal

procure également une atmosphère assainie en milieu urbain.

Pendant longtemps, Nos Pilifs a utilisé pour les toitures vertes un substrat de pierres volcaniques, qu'il fallait acheminer à un prix élevé. Pour réduire les frais, les jardiniers de Nos Pilifs se sont tournés vers leurs ressources propres en employant du compost produit sur place et des briquillons concassés et nettoyés issus des déchets de construction de chantiers bruxellois, ils ont mis au point un substrat made in pilifs, qui répond assez bien à la définition de l'économie circulaire : une activité employant de la main d'œuvre locale pour produire localement, à partir d'un déchet, un autre produit.

« L'aménagement de parkings drainants ou de noues qui facilitent l'infiltration des eaux sont d'autres techniques prisées par notre clientèle de professionnels, avec qui nous établissons des relations de confiance et à



Les toitures vertes sont connues pour leur pouvoir d'isolation thermique, mais elles ont également la capacité de retarder l'écoulement des eaux de pluie.

qui nous pouvons offrir une gamme de services qu'ils ne soupçonnent pas toujours », nous a confié Etienne Duquenne.

« Notre ambition, comme toute entreprise, est d'être rentable pour pouvoir assumer les salaires des 170 personnes qui y travaillent. Au départ de métiers plus orientés « jardins », nous pouvons proposer des services « gestion de l'eau durable » qui nous offrent une belle diversification, qui convient à notre personnel composé de personnes différentes, tout en offrant un vrai service local. »

Plus d'infos : [www.nospilifs.be](http://www.nospilifs.be)

## BRÈVE

### 22 MARS : SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, Bruxelles Environnement organise sur son site de Tour et Taxis un séminaire sur la gestion des eaux pluviales à la source ce mardi 22 mars 2016.

Vous êtes actif dans une commune bruxelloise, un organisme régional, vous êtes architecte, paysagiste, ou professionnel actif dans la gestion des eaux pluviales dans l'espace public, étudiant ou intéressé par le sujet ?

Venez écouter des professionnels et des scientifiques faire le point sur les avancées en matière de gestion des eaux pluviales à la source. Vous aurez également l'occasion de découvrir, sur le terrain, les initiatives en la matière. Au programme : des exposés le matin et des visites l'après-midi.

Plus d'info : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

# Mission « validation de l'inventaire de l'état du sol » terminée

SOLS



**Vous êtes vendeurs, acheteurs, investisseurs, pouvoirs publics, ou intéressés par la culture potagère ? Vous devez connaître l'état du sol que vous proposez ou que vous convoitez. Désormais, cette information est facilement disponible, grâce à la finalisation de la validation de l'inventaire de l'état du sol.**



L'inventaire de l'état du sol a notamment pour effet de faciliter l'activité économique.

Au 31 décembre 2015, Bruxelles Environnement a inscrit 14.356 sites (3.005 ha, soit 18.6 % de la superficie régionale) à l'inventaire de l'état du sol, après avoir contacté environ 37.000 propriétaires et exploitants. Le reste des sites (6.640) n'a pas été inscrit à l'inventaire car il s'est avéré, après de nombreuses recherches minutieuses, que la présomption de pollution n'était pas justifiée.

Ces 14.356 sites se répartissent comme suit :

- Catégorie 0 (potentiellement pollués) : 9.396 sites (2.127 ha)
- Catégorie 1 (non pollués) : 1.003 sites (146 ha)
- Catégorie 2 (légèrement pollués) : 1.165 sites (191ha)
- Catégorie 3 (pollués mais sans risque) : 1.809 sites (296 ha)
- Catégorie 4 (pollués en cours d'étude ou de traitement) : 983 sites (246 ha)

## À quoi sert l'inventaire de l'état du sol ?

L'inventaire de l'état du sol joue un rôle central en matière de gestion des sols pollués en Région de Bruxelles-Capitale, car il permet de :

- protéger la santé publique et l'environnement ;
- planifier l'affectation des terrains en fonction de la qualité du sol ;
- informer toute personne qui souhaite connaître l'état du sol d'un terrain donné, en particulier, les propriétaires, les acquéreurs, les titulaires et les demandeurs de permis d'environnement ou encore les demandeurs de permis d'urbanisme ;
- déterminer la nécessité de procéder à une reconnaissance de l'état du sol et d'imposer, le cas échéant, le traitement d'une pollution.

## Et avant ?

C'est en 2002 que Bruxelles Environnement a réalisé, d'initiative et en dehors de tout cadre légal, le premier inventaire des sols pollués et potentiellement pollués. Son objectif initial était d'aider l'administration à assurer une meilleure gestion des dossiers de permis d'environnement. Il fournissait, en outre, une information pertinente aux entrepreneurs désireux de réaliser des excavations de sol dans le cadre des constructions, et ce afin d'éviter les blocages de chantiers et les conséquences financières qui s'en suivaient. L'inventaire de 2002 répertoriait les sites principalement sur la base des permis d'environnement qui étaient en possession de Bruxelles Environnement.

En 2004, la 1<sup>ère</sup> ordonnance « Sols » a légalisé cet inventaire et a imposé à Bruxelles Environnement de réaliser et d'actualiser un inventaire des sols pollués ou potentiellement pollués. La seconde ordonnance « Sols » de 2009 a de nouveau imposé à Bruxelles Environnement d'adapter la structure de l'inventaire existant et d'y ajouter d'autres informations, dont les accidents connus et leurs auteurs ainsi que les catégories de l'état du sol.

## Les épisodes de la validation

Les données de cet inventaire doivent être le plus fiables et exhaustives possible. Pour ce faire, elles devaient être validées avant de les ajouter définitivement à l'inventaire de l'état du sol. Le but de cette validation était d'informer les propriétaires et exploitants des terrains pollués ou présumés l'être, en leur transmettant les informations dont dispose Bruxelles Environnement. Ces personnes pouvaient alors rectifier ou compléter ces informations.

La validation de l'inventaire de l'état du sol a réellement débuté en 2011. Cette validation visait initialement un total de 21.000 terrains et s'étalait sur 5 ans (jusque fin 2015).

Avant la validation de l'inventaire, les vendeurs/acheteurs de terrains et les exploitants découvraient l'état du sol et les obligations y relatives au moment de la signature du compromis de vente devant le notaire, ce qui retardait fortement, voire même parfois bloquait, les projets.

Fin 2015, la validation de l'inventaire de l'état du sol proprement dite est terminée.

Les 37.000 personnes informées dans le cadre de la validation des données de l'inventaire peuvent désormais planifier leurs transactions immobilières et leurs

projets économiques en connaissance de cause et peuvent anticiper les éventuelles obligations d'étude, voire de traitement. Cette planification est devenue possible grâce au mécanisme d'attestation du sol (quiconque peut obtenir une attestation du sol pour un terrain donné reprenant les données disponibles et les éventuelles obligations à remplir) et à la carte de l'état du sol publiée sur le site Internet de Bruxelles Environnement.

### On travaille pour vous

Ainsi à la date du 31 décembre 2015, Bruxelles Environnement avait délivré :

- 220.000 attestations du sol dans le cadre des transactions immobilières et de lancement/cession de projets économiques ;
- 8.656 reconnaissances de l'état du sol concernant autant de parcelles ;
- dont 4.476 se sont avérées polluées (soit 52 %) ;
- et 1.377 ont fait l'objet de traitement (soit 16 %).

### Perspectives

Le principal défi sera de maintenir l'inventaire de l'état des sols le plus à jour possible, afin de pouvoir informer le plus rapidement possible et de la façon la plus exhaustive et la plus fiable.

Cette mise à jour quotidienne se fait via différentes applications informatiques qui permettent d'importer automatiquement les données techniques et de les intégrer, après vérification, dans l'inventaire de l'état du sol, ce qui entraîne une actualisation instantanée de l'inventaire et de sa carte.

Les données techniques à importer dans l'inventaire sont fournies par les experts en pollution du sol, par les notaires ou par le grand public, par les autorités dérivantes liées aux permis d'environnement/d'urbanisme (démarrage, cession, cessation d'activités) et enfin par les signalements d'accidents susceptibles de polluer le sol. Ainsi, environ 50 sites sont mis à jour quotidiennement.

### Découvrez en images tout ce que Bruxelles Environnement fait pour des sols propres.

Pourquoi, comment parvenir à des sols propres ? Découvrez nos nouveaux outils, largement accessibles et même ludiques.

La gestion des sols pollués est une des missions de Bruxelles Environnement. Mais c'est une mission qui n'est pas toujours bien comprise.

Pourquoi faut-il donc dépolluer ? Et si mon terrain est pollué, que dois-je faire ? Puis-je bénéficier de primes et d'aides ? Qu'a-t-on fait, que reste-t-il à faire et surtout, à quoi bon ?

Voilà les questions auxquelles quatre vidéos d'animation d'une durée d'environ 2 minutes chacune répondent. Elles sont disponibles en trois langues (français, néerlandais, anglais). Les animations sont graphiques, simples, claires, colorées, didactiques et même ludiques ! Avec ces vidéos, la législation sur les sols pollués devient plus compréhensible, les procédures moins mystérieuses et les bénéfices pour les habitants et les entreprises réels.

Dans une démarche délibérément didactique, mais nullement ennuyeuse, Bruxelles Environnement envoie un message positif à toute personne qui s'interroge sur ce qu'elle peut ou doit faire pour dépolluer le sol et les aides qu'elle peut recevoir, ce qui a été fait et ce qui reste à faire, parce qu'il y va de la santé et de l'intérêt général : refuserait-on 400 ha de terrains supplémentaires quand on est une région comme la Région de Bruxelles-Capitale, qui est confrontée à de nombreux défis démographiques et socio-économiques ?

Découvrez les vidéos  
<https://vimeo.com/152393990>

### BRÈVE

#### PRIMES ÉNERGIE 2016



Viser la meilleure performance énergétique pour chacun

Le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale a approuvé, le 24 septembre 2015, le régime des primes énergie 2016. Le budget global de 22 millions d'euros

est maintenu. Afin de rationaliser les efforts vers les travaux les plus efficaces, l'accent est porté sur l'audit, l'isolation et le chauffage.

Il est conseillé de bien prendre connaissance des conditions générales et des conditions techniques avant de commencer les travaux.

#### Nouveautés

- Les collectivités (écoles, crèches, maisons de repos, etc.) et les copropriétés sont en catégorie C dite « faibles revenus ».
- Le propriétaire bailleur est en catégorie C sous 2 conditions.
- Les montants des catégories de revenus ont été rehaussés.
- Les appareils de chauffage (chaudière, pompe à chaleur, chauffe-eau solaire) sont dorénavant dotés d'une étiquette énergétique.

- Le tubage des cheminées pour l'évacuation des fumées de combustion des chaudières est primé soit individuellement (bonus tubage dans la prime C) soit collectivement (prime C6)
- Les locataires désirant changer de convecteur au gaz pourront bénéficier de la nouvelle prime C2.

#### Régime transitoire

Afin de rassurer les personnes ayant engagé des travaux et dont la prime énergie disparaît en 2016, un régime transitoire aux conditions 2015 (à l'exception de la prime F électroménager) a prévalu jusqu'à fin février 2016.

Il ne sera dès lors plus possible de demander une prime pour un sèche-linge ou un réfrigérateur/congélateur avec une facture 2016.

Les travaux/appareils dont la facture de solde est datée de 2015 pourront toujours être introduites jusqu'au 30 avril 2016.

Dans tous les cas de figure, la règle des 4 mois reste d'application.

#### Encore des questions ?

Consultez notre site sur les primes énergies en 2016 : [www.environnement.brussels/thematiques/energie/primes-et-incitants/les-primes-energie-en-2016](http://www.environnement.brussels/thematiques/energie/primes-et-incitants/les-primes-energie-en-2016)

## LA SEMAINE SANS PESTICIDES



Du 20 au 30 mars, Bruxelles fait le pari du « zéro phyto » ! À l'occasion de la désormais traditionnelle « Semaine sans pesticides », de nombreuses activités seront organisées partout à Bruxelles et en Wallonie pour sensibiliser un large

public aux risques de ces produits et à l'importance, pour tous, d'adopter des alternatives. Dans cette optique, certaines activités sont également destinées aux professionnels.

Protégeons l'eau potable

Saviez-vous que 3% de l'eau de distribution à Bruxelles est puisée sous le bois de la Cambre et la forêt de Soignes ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'utilisation des pesticides est interdite pour tous, professionnels et amateurs, dans la zone de protection des captages d'eau située au bois de la Cambre et le long de la drève de Lorraine (quartier Bascule-Longchamp). La Semaine Sans Pesticides et la journée mondiale de l'eau sont l'occasion d'y mener des actions de sensibilisation (le 20 mars).

<http://www.environnement.brussels/news/la-semaine-sans-pesticides-sorganise-avec-vous>

## Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises.

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 3/12/2015, MB du 11/12/2015	portant modification des prix du transport des voyageurs sur le réseau des transports urbains et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale
Nature	Ordonnance	Du 3/12/2015, MB du 11/12/2015	portant assentiment au Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'à son annexe, faits à Nagoya (Japon), le 29 octobre 2010
Climat	Ordonnance	Du 3/12/2015, MB du 11/12/2015	portant assentiment à l'Accord de coopération du 17 juillet 2015 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au transfert d'unités de quantité attribuée aux Régions pour la période 2008-2012
PEB	Décision de l'IBGE	Du 19/11/2015, MB du 11/12/2015	modifiant les décisions fixant une méthode de calcul alternative suite à une demande d'équivalence pour un produit de construction dans le cadre de la réglementation de la performance énergétique et du climat intérieur des bâtiments, pour l'évaluation du système de ventilation à la demande, et ayant une validité jusqu'au 31/12/2014 y compris
Chantiers	Arrêté du Gouvernement	Du 3/12/2015, MB du 15/12/2015	modifiant l'article 3, § 2, alinéa 2 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 janvier 2014 relatif à la coordination des chantiers en voirie
Eau	Arrêté du Gouvernement	Du 3/12/2015, MB du 17/12/2015	établissant un outil de suivi et de reporting en vue de la détermination du coût-vérité de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale et abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 janvier 2009 établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale
Mobilité	Arrêté du Gouvernement	Du 17/12/2015, MB du 8/01/2016	modifiant l'arrêté royal du 28 juin 2009 relatif au transport des marchandises dangereuses par route ou par chemin de fer, à l'exception des matières explosives et radioactives
Eau	Arrêté du Gouvernement	Du 17/12/2015, MB du 8/01/2016	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 mars 2011 établissant des normes de qualité environnementale, des normes de qualité de base et des normes chimiques pour les eaux de surface contre la pollution causée par certaines substances dangereuses et autres polluants
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 17/12/2015, MB du 8/01/2016	relatif à la promotion de l'électricité verte
Energie	Ordonnance	Du 18/12/2015, MB du 13/01/2016	modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie
Energie	Arrêté du Gouvernement	Du 18/12/2015, MB du 13/01/2016	modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2012 fixant les quotas de certificats verts pour les années 2013 et suivantes



Bruxelles Environnement est l'appellation publique de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), l'administration bruxelloise de l'Environnement et de l'Energie. Dans tous les actes administratifs et juridiques, c'est l'appellation légale « IBGE » qui est utilisée.

Le *Bruxelles Environnement News* est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction : Frédérique Bouras

Layout: Laurence Jacmin - [www.ligne33.be](http://www.ligne33.be)

Comité de lecture : Florence Didion, Isabelle Degraeve.

Editeurs responsables : F. Fontaine et M. Gryseels  
Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C 3000 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques :  
Page 1 : Dieter Telemans  
Page 2 : Dieter Telemans / Thinkstock  
Page 3 : Dieter Telemans  
Page 4 : Xavier Claes  
Page 5 : Nos Pillifs  
Page 6 : Xavier Claes

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur Belge.